

Thônex

DETA
Direction Générale du Génie-Civil
Direction de l'entretien des routes
Chemin Le-Sapay 3
1212 Grand-Lancy

Thônex, le 22 mars 2017
PhD/VDO/cv/17-098

Concerne : berme végétalisée à la rue de Genève 106 – 1226 Thônex.

Madame, Monsieur,

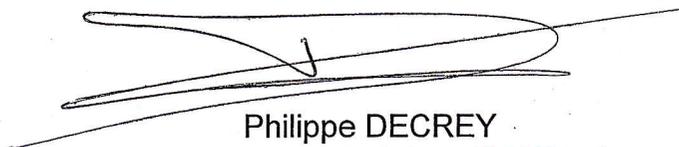
Une berme végétalisée a été construite en bordure de la voie du tramway fin 2012 à l'adresse susvisée.

Des chabourys ont été installés le long de cette berme afin d'éviter le passage de piétons à travers la haie pendant la croissance de celle-ci.

Nous avons été interpellés par une association d'habitants qui souhaite à présent un retrait dédits chabourys.

Nous nous permettons de vous faire suivre cette demande tout en sachant que notre commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.



Philippe DECREY
Conseiller Administratif délégué

Copie : association Résidence Apollo – M. Ashwani Singh – Président.



Thônex

Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashmani SINGH, Président
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 Thônex

Thônex, le 25 ~~janvier~~ 2017
VDO/cv/17-099

mas! *AS.*

Concerne : berme végétalisée à la rue de Genève 106 – 1226 Thônex.

Monsieur,

Nous vous prions de trouver en annexe le courrier envoyé ce jour au DETA concernant le sujet mentionné en titre.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous adressons, Monsieur, nos sincères salutations.

Victor DE OLIVEIRA
Ingénieur civil

Annexe mentionnée



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

COPIE

Monsieur Victor de Oliveira
Ingénieur civil
Mairie de Thônex
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le 3 avril 2017

Cher Monsieur,

Tout d'abord, au nom de notre association et de son comité, permettez-moi de vous remercier, ainsi que Monsieur le Conseiller administratif Philippe DECREY, pour le temps que vous nous avez accordé et pour votre écoute lors de notre rencontre en vos bureaux le 20 mars dernier.

Votre lettre du 25 mars et son annexe, copie du courrier adressé le 22 mars par M. DECREY au DETA, me sont bien parvenus. Le retrait du chabourris qui longe la berme végétalisée en bordure du site propre des transports publics sur la rue de Genève, s'il est accepté par le DETA, ne peut que nous réjouir; merci en tout cas pour votre démarche dans ce sens.

Toutefois, ce retrait ne serait à nos yeux qu'une première mesure visant à rendre le centre urbain de Thônex plus vivant et convivial; il est évident que l'actuelle "muraille de Chine" que constitue la rue de Genève - alors qu'elle devrait être un "trait d'union" - n'y contribue pas. Quel contraste avec le mail central des Communaux d'Ambilly!

Nous espérons que les autorités communales continueront de nous appuyer et de soutenir la réalisation d'une rue de Genève avec de multiples perméabilités, telle qu'il est fait mention dans le Plan directeur communal (PDComm) de 2009.

L'actualisation du PDComm sera donc, nous l'espérons, l'occasion pour vous de le rappeler; quant à notre association, nous espérons qu'il nous sera donné la possibilité d'être auditionnés par les mandataires chargés de la mise à jour de ce plan où, le cas échéant, nous ne manquerons pas de soulever ce sujet.

En vous remerciant encore, je vous adresse, Cher Monsieur, au nom de notre association et de son comité, mes cordiales salutations.

Ashwani Singh

Président



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Service de la maintenance des routes cantonales

DETA-DGGC-DEP
Ch. Le-Sapay 3
1212 Grand-Lancy

Mairie de Thônex
Chemin du Bois-des-Arts 58
Case postale 64
1226 Thônex

Annex : RJA46c

Genève, le 12 avril 2017

Concerne : Berme végétalisée à la rue de Genève 106 – 1226 Thônex

Monsieur le Conseiller Administratif délégué,

Nous nous référons à votre courrier du 22 mars 2017 relatif à l'objet cité en titre, qui a retenu toute notre attention, et vous confirmons que :

- De manière à empêcher que les piétons traversent intempestivement la route en passant à travers la berme plantée et ainsi éviter des possibles accidents, nous allons procéder à la pose d'un grillage sur toute la longueur de la haie, côté route, ce printemps 2017. Dans ce sens, les chabourys mis en place provisoirement seront enlevés.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Administratif délégué, nos meilleures salutations.

Renzo Jimenez Herrada
Chef de service a.i.

Copie à : Association Résidence Apollo – M. Ashvani Singh – président
Monsieur Steve Hirschi – Service de l'entretien du patrimoine des routes cantonales



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

COPIE

Monsieur Renzo Jimenez Herrada
Chef de service a.i.
Service de maintenance des routes cantonales
DETA-DGGC-DER
Chemin Le Sapey 3
1212 Grand-Lancy

Thônex, le 29 mai 2017

Concerne: Berme végétalisée à la rue de Genève 106 - 1226 Thônex

Monsieur le Chef de service *ad interim*,

Je me réfère à votre courrier du 12 avril dernier adressé à Monsieur Philippe Decrey, Conseiller administratif, dont vous m'avez fait copie.

J'ai pris bonne note de votre intention de remplacer, par un grillage, les chabourys actuellement placés contre la berme végétalisée le long de la voie de tram sur la rue de Genève, entre l'arrêt « Graveson » et le carrefour avec les avenues Tronchet et Adrien-Jeandin.

Je partage votre préoccupation concernant la sécurité, d'ailleurs qui ne la partagerait pas ? Toutefois, appliquer cette mesure de manière cohérente impliquerait que de telles bermes et barrières soient déployées sur toute la longueur de la ligne 12, y compris à Carouge et au centre-ville, ce qui n'est apparemment pas prévu, nonobstant les préoccupations sécuritaires visant à empêcher, pour reprendre votre terme, que les piétons traversent « intempestivement ». D'ailleurs, pourquoi prévoir des bermes et barrières entre l'arrêt TPG « Graveson » et le carrefour avec les avenues Tronchet et Adrien-Jeandin alors que, sans se déplacer très loin, on observe qu'il n'y en a pas sur la rue de Genève à Chêne-Bourg, à Chêne-Bougeries ou encore sur le tronçon Tronchet-Moïllesulaz ? En poussant cette logique sécuritaire jusqu'au bout, c'est en effet l'ensemble du réseau des transports publics qu'il faudrait rendre imperméable aux piétons, hors passages sécurisés, et ce sur toute sa longueur. On reconnaît donc implicitement que le piéton est à la fois responsable et capable d'assurer sa sécurité en milieu urbain : alors pourquoi pas également sur ce tronçon particulier du centre de Thônex ?

J'attire ensuite votre attention sur le fait qu'un tel grillage, de même que la berme elle-même composée de buissons épineux, constitue - et constituerait - une barrière aux multiples perméabilités piétonnières entre le nord et le sud de la rue de Genève, citée dans le Plan Directeur Communal (PDComm) de 2009. Notre association s'exprimera avec force conviction pour que soit répété l'objectif de maintenir ces perméabilités dans le PDComm de 2019, actuellement en cours d'élaboration. Bien que notre souhait premier soit la suppression des buissons épineux (constituant d'ailleurs eux-mêmes une entrave à la visibilité et donc un risque), des chabourys ou autres



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

grillages, nous pourrions nous accommoder d'un passage pour piétons sécurisé au droit de la sortie du centre commercial, dans l'axe du passage existant côté nord, aménagement qui a été évoqué lors d'une rencontre entre MM. Widmer et Orvain et les membres de notre association en septembre 2016.

Dans le centre urbain de Thônex, la rue de Genève est censée être un trait d'union entre le nord et le sud de la commune et non, comme on l'entend malheureusement trop souvent de la part des riverains, une « muraille de Chine ». L'aménagement regrettable - voire carrément « raté » - de ce tronçon est tout le contraire d'un « espace rue » convivial, pourtant cité dans le PDComm. Il ne satisfait ni les habitants, ni les commerçants, très nombreux sur cette rue. Quel contraste avec le futur Mail Central des Communaux d'Ambilly !

Aussi, dans l'attente de la mise à jour du PDComm, je vous serais reconnaissant de bien vouloir considérer la suspension provisoire de toute mesure d'aménagement de ce tronçon de la rue de Genève, à commencer par le report de la pose d'une clôture grillagée.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de service *ad interim*, mes salutations distinguées.

Ashwani Singh

Conseiller municipal
Président, Association Résidence Apollo

Copies:

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, Thônex

M. Gérard Widmer, Directeur, Direction régionale d'Arve-et-Lac, Direction générale de la mobilité

M. Steve Hirschi, Service d'entretien du patrimoine des routes cantonales



DÉTA-DGGC-DER
Ch. Le-Sapay 3
1212 Grand-Lancy

Association Résidence Apollo
p.a. Monsieur Ashwani SINGH
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 Thônex

N/réf. : DM/RJH/mp

Genève, le 25 septembre 2017

Concerne : Berme végétalisée à la rue de Genève 106 – 1226 Thônex

Monsieur le Président,

Nous nous référons à votre courrier du 29 mai 2017, relatif à l'objet cité en titre, qui a retenu toute notre attention et vous confirmons que :

- De manière à examiner votre souhait concernant la création d'un passage piéton au droit de la sortie du centre commercial, nous avons rencontré en date du 5 septembre 2017 Monsieur Orvain, ingénieur à la direction générale des transports - DGT.

En effet, la réalisation d'une nouvelle traversée piétonne de la rue de Genève au droit du centre commercial de Thônex est une ancienne demande qui a déjà fait l'objet d'une évaluation de la DGT en 2011. Cette traversée pose plusieurs problèmes liés à la configuration du site :

- La section de la rue de Genève entre l'avenue de Thônex et l'avenue Adrien-Jeandin offre 2 voies de circulation, ce qui nécessite de réguler les traversées. La nouvelle traversée piétonne serait située à une cinquantaine de mètres de celle du carrefour Genève / Jeandin. Les remontées de files observées dépassant fréquemment cette distance aux heures de pointes, des véhicules seraient stockés sur la nouvelle traversée piétonne alors que le vert piéton serait donné, ce qui pose des problèmes de sécurité.
- La création de cette nouvelle traversée piétonne aurait comme impact le ripage des files d'attente de sortie ville plus en amont qu'à l'heure actuelle au niveau du carrefour Genève / Jeandin et induirait donc plus de remontées de files d'attente sur la traversée piétonne existante, en tête de quai tram direction Moillesulaz dégradant donc la sécurité sur cette traversée très fréquentée.

Sur la base de ces éléments, la DGT n'est pas en mesure de donner une suite favorable à cette demande.

Par conséquent, nous allons procéder à la pose d'un grillage sur toute la longueur de la haie, côté route, cet automne 2017, ceci de manière à empêcher les piétons de traverser intempestivement la route en passant à travers la berme plantée et ainsi éviter des possibles accidents. Dans ce sens, les chabourys mis en place provisoirement seront enlevés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Milici D.

David Milici
Chef de service

Copie à: Monsieur Steve Hirschi, Chef du service de l'entretien du patrimoine des routes cantonales
Monsieur Gérard Widmer, Directeur régional d'Arve-et-lac, DGT
Monsieur Frédéric Orvain, Ingénieur direction régionale d'Arve-et-lac DGT
Monsieur Philippe Decrey, Conseiller administratif à la commune de Thônex



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Ligne fixe : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
Mail : asingh@apexserv.com

Monsieur David Milici
Chef de service.
Service de maintenance des routes cantonales
DETA-DGGC-DER
Chemin Le Sapey 3
1212 Grand-Lancy

Thônex, le 3 octobre 2017

Concerne: Berme végétalisée à la rue de Genève 106 - 1226 Thônex

Monsieur le Chef de service,

Votre courrier du 25 septembre 2017, relatif au sujet en titre, a retenu toute mon attention.

Je ne répéterai pas dans ces lignes les arguments d'ordre général développés dans mon courrier du 29 mai 2017, qui pour moi gardent toute leur validité.

En ce qui concerne les remarques faites par Monsieur Orvain, j'aimerais ajouter les précisions suivantes.

Le 21 septembre 2016, Messieurs Widmer et Orvain ont répondu favorablement à l'invitation de notre association, ont présenté les plans de circulation concernant notre secteur et ont répondu aux questions de quelques cinquante membres présents. Je profite de ces lignes pour les remercier à nouveau.

S'agissant en particulier de notre souhait pour qu'il y ait une meilleure perméabilité piétonnière sur le tronçon de la rue de Genève situé entre les avenues de Thônex et Adrien-Jeandin, et notamment pour la réalisation d'une traversée sécurisée dans l'axe de la sortie nord du Centre commercial, il nous a été précisé que cela serait problématique d'une part pour les raisons rappelées dans votre courrier, mais également parce que l'ajout d'un feu pour la sécurisation de cette traversée dépasserait la capacité du contrôleur informatique régulant les feux dans ce secteur, et que son remplacement serait onéreux. Cela dit, il ne nous a alors pas semblé entendre qu'une telle traversée serait impossible ni qu'une décision de la réaliser était définitivement écartée.

La charge de trafic que vous citez, en direction de l'est sur ce tronçon, est en large partie due au trafic de transit entre Chêne-Bourg et Puplinge, trafic qui devrait être prioritairement dirigé par la rue François-Jacquier et la route de Jussy. Il résulte de l'aménagement du carrefour devant le Change Migros, mal conçu par rapport à la hiérarchie du réseau routier tant des points de vue des marquages, de la signalisation et de la programmation des feux, ce que nous avons révélé dans notre document de synthèse¹, ci-joint et par ailleurs disponible sur notre site Internet². Une correction de ce carrefour allégerait fortement la charge de trafic sur le tronçon qui nous concerne.

¹ p. 3, 4 et 10.



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Ligne fixe : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
Mail : asingh@apexserv.com

Ajoutons à cela que de moins en moins de trafic individuel motorisé franchit et franchira le poste frontière de Moillesulaz et que les aménagements de la rue de Genève prévus côté français, avec le tram en site propre, ne favorisera pas une forte charge de trafic. Côté suisse, il n'est d'ailleurs pas exclu que la rue de Genève, actuellement route cantonale du réseau secondaire, puisse à l'avenir être classée route communale.

Le Plan directeur communal (PDComm) de 2009, en cours d'actualisation³, faisait état de la volonté de la commune pour une meilleure perméabilité piétonne de la rue de Genève⁴. Cela reste plus que jamais la volonté des habitants du centre urbain et des commerçants de la rue de Genève. Nous l'avons reconfirmé le 4 juillet dernier lorsque notre association a été auditionnée par les mandataires chargés d'actualiser le PDComm.

En conclusion, nous vous suggérons d'abord de rectifier le carrefour devant le change Migros de Chêne-Bourg afin de diriger préférentiellement le trafic de transit vers Puplinge par la rue François-Jacquier, et de respecter ainsi la hiérarchie du réseau routier. La charge de trafic devant le Centre commercial, dès lors fortement allégée, devrait alors permettre l'aménagement d'une traversée piétonnière sécurisée. Entre-temps, la pérennisation de la berme végétalisée par la pose d'un grillage, si vous la jugez malgré tout toujours utile et nécessaire, ressemble beaucoup à un emplâtre sur une jambe de bois.

Ce que nous attendons de la part de la DGT, c'est que vous cherchiez à répondre à l'attente à la fois des habitants du centre urbain de Thônex et des commerçants de la rue de Genève pour que se réalise enfin cet « espace rue convivial » dont nous sommes actuellement malheureusement très loin. La traversée piétonnière évoquée constituerait un modeste pas vers l'objectif souhaité.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à ces lignes et au nom du comité de notre association, je vous adresse, Monsieur le Chef de service, mes salutations les meilleures.

Pour le comité de l'ARA :

Ashwani Singh
Président

Copies (sans l'annexe):

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, Thônex
M. Gérard Widmer, Directeur, Direction régionale d'Arve-et-Lac, DGT
M. Frédéric Orvain, Ingénieur, Direction régionale 'Arve-et-Lac DGT
M. Steve Hirschi, Chef du service de l'entretien du patrimoine des routes cantonales

Annexe : mentionnée

² à l'adresse www.apexserv.com/ARA/Documents/dossier_circulation.pdf.

³ Prévue pour début 2019.

⁴ Plan directeur communal, Thônex, février 2009, p.177-178.



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Ligne fixe : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
Mail : asingh@apexserv.com

COPIE

Monsieur Gérard Widmer
Directeur, Direction Régionale Arve-et-Lac
Direction générale des transports (DGT)
4, chemin des Olliquettes, Petit-Lancy
Case postale 271
1211 Genève 8

Thônex, le 22 mars 2018

Concerne : trafic automobile de transit dans le centre urbain de Thônex

Cher Monsieur,

Je me réfère à nos derniers échanges au sujet de l'aménagement de la circulation dans le centre urbain de Thônex.

Vous nous avez parlé des différentes mesures de fluidification envisagées sur le tronçon urbain de l'axe structurant entre la route de Jussy et l'avenue de Thônex afin d'éviter que le trafic de transit ne percole à travers les réseaux secondaires et de quartier et pour que soit appliquée la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Il s'agit notamment de la régulation des carrefours par des feux aux carrefours route de Jussy/chemin de la Mousse et route de Jussy/avenue Tronchet, en tant que mesures d'accompagnement de l'urbanisation des Communaux d'Ambilly, en vue de diriger préférentiellement le trafic de transit nord-sud par François-Jacquier. L'élargissement prévu de la rue François-Jacquier et de l'avenue de Thônex sur leur tracé urbain va aussi dans le bon sens. Un passage sous-route entre l'avenue de Thônex et la rue François-Jacquier aurait été un projet sensé s'il avait été réalisé il y a 30 ans, mais j'ai bien compris qu'il ne bénéficiait non seulement pas du soutien de la DGT, mais aussi que le soutien du Grand Conseil serait difficile à obtenir et, enfin, que celui unanime du Conseil administratif de Thônex n'était pas assuré.

Or je continue de m'inquiéter de la retenue du trafic de part et d'autre de la rue de Genève aux heures de pointe si le trafic de transit est réellement et efficacement concentré sur l'axe François-Jacquier/avenue de Thônex et que, sur l'axe perpendiculaire qu'est la rue de Genève, un tram prioritaire devait passer toutes les 90 secondes en moyenne. A vous entendre, cette retenue serait inférieure à celle qui existe actuellement. Aussi, je souhaite connaître les flux de trafic actuels aux heures de pointe sur cet axe ainsi que sur l'axe avenue Tronchet/avenue Adrien-Jeandin, chiffres dont vous disposez, de même que ceux prévus, grâce à vos modélisations, une fois que seraient réalisés les différents aménagements envisagés. Je siège depuis bientôt 11 ans dans la commission « transports et circulation » de Thônex et n'ai pas souvenir que ces données aient été communiquées dans ce cadre, ni lors de votre rencontre avec notre association en septembre 2016¹ ; et quand bien même l'eussent-elles été, ce dont je n'ai aucune trace, j'espère que vous ne

¹ J'ai relu attentivement la présentation que vous avez faite à cette occasion.



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Ligne fixe : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
Mail : asingh@apexserv.com

verrez pas d'inconvénient à ce qu'elles soient communiquées à nouveau, éventuellement directement à la Mairie si vous le préférez, ce pourquoi je vous remercie d'avance.

Par ailleurs, ces mesures ne prennent pas en compte certains éléments que je me permets de vous exposer ou de vous rappeler :

- Il subsiste le problème de la régulation du trafic sud-nord, et là je regrette que l'on n'ait pas profité des travaux actuels sur l'avenue de Thônex pour supprimer le giratoire dit « Petit-Senn » et le remplacer par un carrefour à feux, alors qu'après l'avoir démolir, il va être reconstruit; un élargissement du pont de l'avenue de Thônex sur la route Blanche, ne posant pas de problème d'emprise foncière et permettant d'aménager des présélections, aurait également pu être envisagé dans ce contexte. Même s'il est malheureusement trop tard pour cette fois, et ce sans doute aussi pour les quelques années qui viennent, il s'agit d'une mesure à inscrire dans la planification pour l'avenir. Actuellement, le trafic de transit ne respecte pas la hiérarchie du réseau routier et passe en grande partie par les avenues Adrien-Jeandin et Tronchet.
- Le trafic de transit entre le centre-ville et Puplinge continue de s'écouler par la rue de Genève et l'avenue Tronchet, favorisé par l'aménagement inadapté du carrefour rue de Genève/rue François-Jacquier et, dans une certaine mesure aussi, par le carrefour rue de Genève/avenue Tronchet. Ce trafic de transit ne respecte pas non plus la hiérarchie du réseau routier.
- Comme vous le savez, le Plan directeur communal est en cours de révision et un des sujets qui y est abordé est la « requalification » de la rue de Genève dans le centre urbain de Thônex, avec notamment une meilleure perméabilité piétonne. La création d'un passage pour piétons sécurisé à la sortie nord du Centre commercial irait dans le sens souhaité et serait d'autant plus facile à réaliser si le trafic de transit évoqué au point précédent était redirigé par la rue François-Jacquier.

Sur une note positive, je retiens que, lors de votre rencontre avec notre association, vous n'aviez pas exclu l'interdiction des poids lourds sur l'avenue Adrien-Jeandin dès la fin des travaux actuels. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur le sujet, avec M. le Conseiller administratif Philippe Decrey, qui sera notre invité prochainement.

Dans l'attente de recevoir les chiffres demandés ainsi que vos remarques sur les points ci-dessus, je vous adresse, cher Monsieur, mes salutations cordiales.

Pour l'Association Résidence Apollo,

Ashwani Singh
Président

Copie : M. Philippe Decrey, Conseiller administratif en charge, Thônex



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Ligne fixe : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
Mail : asingh@apexserv.com

COPIE

Monsieur Gérard Widmer
Directeur, Direction Régionale Arve-et-Lac
Direction générale des transports (DGT)
4, chemin des Olliquettes, Petit-Lancy
Case postale 271
1211 Genève 8

Thônex, le 29 mai 2018

Par pli postal et anticipé par mail

Concerne : trafic automobile de transit dans le centre urbain de Thônex

Cher Monsieur,

Soit mon courrier du 22 mars dernier (copié en annexe) vous a échappé, soit d'autres priorités vous ont occupées pleinement ces derniers mois ; il est vrai qu'il ne traitait pas de points urgents et demandait pas de réaction immédiate ; toutefois, une réponse de votre part à votre meilleure convenance serait appréciée.

Je rappelle que j'attends vos simulations de flux et de retenue de trafic sur l'avenue de Thônex et la rue François-Jacquier de part et d'autre de la rue de Genève aux heures de pointe, vu que cet axe sera coupé par une voie de tram prioritaire avec une cadence de trois minutes dans chaque direction.

J'attends également vos commentaires sur les possibilités :

- de diriger préférentiellement le trafic de transit de Chêne-Bourg à Puplinge par la rue François-Jacquier et non par l'avenue Tronchet, en corrigeant l'aménagement du carrefour devant le « Change Migros » ;
- de requalifier la rue de Genève avec une meilleure perméabilité piétonne, notamment entre l'avenue Tronchet et la rue François-Jacquier ;
- d'interdire l'avenue Adrien-Jeandin aux poids-lourds et de sa mise à 30km/h dès la fin des travaux sur l'avenue de Thônex ;
- à plus long terme, d'élargir le pont de l'avenue de Thônex sur la route Blanche, ce qui permettrait l'aménagement de voies de présélection, la suppression du giratoire « Petit-Senn » et la régulation du carrefour par des feux, à l'instar de ce qui est prévu dans le sens nord-sud sur la route de Jussy à hauteur du Chemin de la Mousse et de l'avenue Tronchet, ceci dans le cadre des mesures d'accompagnement des Communaux d'Ambilly.

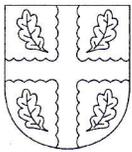
En vous remerciant d'avance et dans l'attente de vous lire, je vous adresse, cher Monsieur, mes salutations cordiales.

Pour l'Association Résidence Apollo,

Ashwani Singh
Président

Annexe : mentionnée

Copie : M. Philippe Decrey, Conseiller administratif en charge, Thônex



Thônex

Conseil municipal
séance du 13 novembre 2018

Réponse à la question écrite posée par :

Monsieur Ashwani SINGH

lors de la séance du 2 octobre 2018

Q u e s t i o n

Flux et retenue du trafic motorisé de part et d'autre de la rue de Genève

La Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) du 5 juin 2016 définit des zones sur la base de critères objectifs d'aménagement du territoire, notamment la densité de la population et des emplois, les types d'activités, de services et de loisirs, et les paramètres environnementaux. L'agglomération de Chêne-Bourg-Thônex est classée en zone II, pour laquelle l'article 7, alinéa 4 lettre a) LMCE stipule que « le trafic de transit est fortement restreint » et lettre b) que « des axes routiers structurants sont aménagés de façon à garantir la fluidité du transport individuel motorisé ».

Pour le trafic de transit nord-sud, cet axe structurant est constitué, au cœur de l'agglomération, par les routes cantonales du réseau primaire que sont l'avenue de Thônex et l'avenue François-Jacquier. Or cet axe est coupé par la rue de Genève sur laquelle le tram est prioritaire. Avec un tram toutes les trois minutes aux heures de pointe, donc toutes les 90 secondes dans l'une ou l'autre des deux directions, il y a lieu de s'inquiéter de la retenue de trafic sur l'axe de transit de part et d'autre de la rue de Genève, à des moments précisément où le trafic individuel motorisé est le plus dense. On comprend en effet difficilement comment il sera possible à la fois d'assurer la priorité du tram et la fluidité du transport individuel motorisé sur l'axe de transit nord-sud.

C'est dans ce contexte que j'avais demandé à M. Gérard Widmer, Directeur de la Direction régionale d'Arve et Lac de la Direction générale des transports, s'il disposait de modèles et de chiffres concernant la charge et la retenue du trafic de part et d'autre de la rue de Genève, bien entendu hors période de travaux. Il a alors affirmé que ces données existaient mais qu'elles avaient été déjà communiquées à la Mairie ainsi qu'à une commission « transports et circulation ».

Or je siége dans cette commission depuis 2007 et n'ai pas trace de ces données ; elles n'ont pas non plus été communiquées à l'association de quartier « Résidence Apollo », malgré plusieurs demandes.

Questions :

- 1. La Mairie a-t-elle reçu ces données et le cas échéant peut-elle les communiquer aux membres de la commission « transports et circulation » ?*
- 2. Dans la négative, la Mairie peut-elle les demander à la DGT ?*

3. *Quand bien même ces données auraient déjà été communiquées par la DGT soit à la Mairie soit aux membres de la commission « transports, circulation » alors que l'on n'en aurait pas trace, la Mairie peut-elle les redemander à la DGT ?*

R é p o n s e

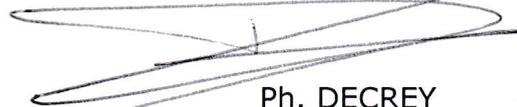
Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Dans le prolongement de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement au développement des Communaux d'Ambilly, des nouvelles études de circulation complémentaires sont menées depuis 2016 en partenariat avec l'Office cantonal des Transports (OCT)* et la commune de Chêne-Bourg.

Les conclusions de ces études seront présentées lors de la prochaine commission circulation, transports du 4 décembre 2018. Suite à notre demande, l'OCT présentera à cette occasion, le nouveau plan de charge du trafic mis à jour en considérant les futurs projets. Cette séance permettra à l'auteur de la présente interpellation, membre de ladite commission, ainsi qu'aux autres membres de prendre connaissance des nouvelles données du trafic.

* Office cantonal des Transports (OCT) : Nouveau nom attribué à l'ancienne Direction générale des transports (DGT)

Au nom du Conseil administratif :



Ph. DECREY
Conseiller administratif délégué



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Ligne fixe : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
Mail : asingh@apexserv.com

COPIE

Monsieur Victor de Oliveira
Ingénieur civil, attaché au Service technique
Mairie de Thônex
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le 19 mars 2019

Concerne : aménagement d'un « espace rue » sur la rue de Genève

Cher Monsieur,

Merci pour votre mail du 7 février dernier en réponse à ma demande formulée par mail le 6 février pour une rencontre avec M. Decrey.

J'en retiens que les autorités de Thônex ont reçu l'information de l'OCT et/ou du Conseil d'Etat, de manière informelle et par oral, selon laquelle aucun aménagement n'est prévu au carrefour entre la rue de Genève, l'avenue François-Jacquier et l'avenue de Thônex, devant le « Change Migros », la raison invoquée étant « les problèmes financiers du Canton ».

Il n'est bien sûr plus question ici d'un passage sous-route entre l'avenue de Thônex et l'avenue François-Jacquier, mais d'aménagements sensiblement moins coûteux (marquages, présélections, signalisation, réglage des feux) qui dirigerait préférentiellement le trafic de transit entre Chêne-Bourg et Puplinge par l'avenue François-Jacquier et la route de Jussy et non, comme actuellement, par la rue de Genève et l'avenue Tronchet.

Or ces aménagements, s'ils étaient réalisés, allégeraient considérablement la charge de trafic sur le tronçon de la rue de Genève situé entre les avenues François-Jacquier et Tronchet, et y faciliterait grandement la mise en place d'un « espace rue » ouvert et convivial avec des perméabilités piétonnes multiples, comparables à l'aménagement prévu sur le mail central des Communaux d'Ambilly ; il respecterait en outre la LMCE, qui précise que le trafic doit être canalisé sur le réseau primaire fluidifié (entendre par là, dans le cas qui nous concerne, l'avenue François-Jacquier).

La volonté communale pour un « espace rue » est exprimée dans le PDComm de 2009 et réitérée dans celui de 2019. Or la pose d'un revêtement phonoabsorbant et l'éventuelle mise de la rue de Genève en « zone 30 », quels que puissent être leurs autres bienfaits, ne résolvent en rien la question de la charge actuelle de trafic de transit entre Chêne-Bourg et Puplinge sur cet axe.



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Ligne fixe : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
Mail : asingh@apexserv.com

Concernant le carrefour devant le change Migros ainsi que le tronçon de la rue de Genève entre les avenues François-Jacquier et Tronchet, on en conclut d'une part que la volonté exprimée dans le PDComm reste lettre morte et, d'autre part, que la LMCE n'est pas appliquée et qu'il n'est pas prévu qu'elle le soit.

Il s'agit maintenant de comprendre si les autorités de Thônex, et notamment le Conseiller administratif en charge M. Decrey, se résignent à accepter cette situation ou prévoient d'insister auprès de l'OCT et du Conseil d'Etat pour que ces aménagements¹ soient réalisés et seraient prêtes à appuyer des actions politiques (résolution du Conseil municipal...) ou citoyennes (pétition...) demandant la réalisation de l'espace rue et son corollaire, une meilleure perméabilité piétonne dans le centre urbain de Thônex.

C'est pour connaître son point de vue que j'aurais souhaité m'entretenir avec M. Decrey, en copie, et profite de ces lignes pour réitérer ma demande d'une rencontre.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Ashwani Singh

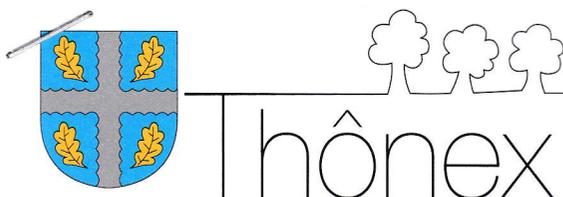
Président

Copies :

MM. Philippe Decrey et François Fortuna, Mairie de Thônex

Membres du comité de l'ARA

¹ Etant bien précisé qu'il ne s'agit plus d'un passage sous route.



Association résidence Apollo
p.a M. Ashwani Singh, Président
16 avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Thônex, le 9 avril 2019
PhD/VDO/vm/19-195

Concerne : votre courrier du 19.3.2019 – aménagement d'un "espace rue" de Genève

Monsieur le Président,

Votre correspondance du 19 mars 2019 relative à l'objet cité en titre nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

En préambule, nous précisons que nous partageons votre analyse et souhait de voir un réaménagement complet de la rue de Genève.

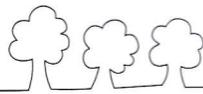
Suite à votre envoi, nous nous sommes à nouveau approchés des autorités cantonales afin d'obtenir des informations plus précises quant aux projets prévus sur cette artère.

Il s'avère que le Canton répond favorablement à nos intérêts liés aux charges de trafic et à la création d'un "espace rue".

En effet, l'Office cantonal des transports nous informe que le contrôleur du carrefour rue de Genève / rue François-Jacquier / avenue de Thônex sera remplacé prochainement par un modèle moderne qui offrira de nouvelles possibilités de gestion.

Ainsi, cette office prévoit à cet endroit, d'accroître la capacité du mouvement "Nord-Sud" au détriment de l'axe "Rue de Genève" dès que les nouvelles mesures de circulation prévues sur la route de Jussy et le chemin de la Mousse votées par le Conseil municipal le 5 mars 2019, seront mises en œuvre.

../..



Thônex

Cette nouvelle répartition des capacités routières est favorable au projet de requalification de la rue de Genève, en cours d'analyse à travers une fiche spécifique dans le cadre du nouveau projet d'agglomération lancé récemment et auquel nous participons.

Nous sommes heureux de partager avec vous ces nouvelles qui répondent aux attentes de la Commune exprimées entre autres, dans le plan directeur communal.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, et en vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Victor DE OLIVEIRA
Ingénieur civil

Ph. DECREY
Conseiller administratif
délégué